



Quel sera le montant du SMIC au 1er janvier 2016

publié le 18/12/2015

Descriptif :

Une information sur JuriTravail.com

Au 1er janvier 2016, **le montant du SMIC horaire serait porté à 9,67 euros bruts** (contre 9,61 en 2015 et 9,53 euros en 2014), soit 1.466,62 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

La revalorisation du SMIC devrait être infime, et ce, sans coup de pouce du gouvernement.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.